



Conseil économique et social

Distr. générale
16 juin 2004

Original: français

Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et évaluation à l'échelle du système
des conclusions concertées 1997/2 du Conseil
sur l'intégration d'une perspective sexospécifique
dans toutes les politiques et tous les programmes
du système des Nations Unies**

Déclaration présentée par l'Association tunisienne des mères, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* * *

Plus de 60 personnalités et compétences internationales et d'organisations de la société civile représentant les Nations Unies (UNDESA/Section des ONG/ECOSOC et DPADM, la CEA, l'UNESCO), CONGO, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Forum arabe international des femmes (AIWF) et l'Organisation mondiale de la famille (OMF) présentes au e-Gender Forum International organisé par l'Association tunisienne des mères (ATM) et ses partenaires, ont adopté la présente Déclaration de Tunis qui servira aux travaux du Forum de la société civile du Sommet mondial sur la société de l'information à Tunis, en novembre 2005.

Déclaration de Tunis

Nous, les participantes au e-Gender Forum International de Tunisie, relatif à l'« Impact des technologies de l'information et de la communication sur l'avancement des droits des femmes et des familles : pour une culture numérique sans exclusion », placé sous le haut patronage de M^{me} Leïla Ben Ali, épouse du Président de la République tunisienne et organisé par l'Association tunisienne des

* E/2004/100 et Corr.1 et 2.



mères en collaboration avec ses partenaires internationaux, régionaux et nationaux, les 19, 20 et 21 mai 2004 à Médina Méditerranée :

- Considérant l'initiative prise en 1998 par le Président Zine El Abidine Ben Ali d'organiser un sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) sous l'égide des Nations Unies;
- Considérant l'établissement par les Nations Unies, sur proposition de la Tunisie, d'un fonds mondial de solidarité visant à réduire la fracture sociale entre les pays du Nord et ceux du Sud en instituant une économie globale à visage humain;
- Considérant la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing, et notamment l'affirmation en mars 2003, à la quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, de l'importance de l'accès et de la participation des femmes dans les médias et dans les TIC pour leur autonomisation;
- Concrétisant l'idée incitative du SMSI dont la première phase a eu lieu à Genève en décembre 2003 et la deuxième phase se tiendra à Tunis en novembre 2005 afin de réduire le fossé numérique entre le Nord et le Sud en assurant notamment l'accès aux TIC à toutes les familles et en particulier aux femmes qui sont les moins favorisées dans ce domaine;
- Considérant la Déclaration de la société civile sur une société de l'information répondant aux besoins de l'humanité ainsi que la Déclaration et le Plan d'action des 175 États participant à la première phase du Sommet à Genève;
- Répondant à l'appel du Secrétaire général de l'ONU, à la société civile pour participer activement aux travaux préparatoires du Sommet de Tunis :
 - Demandons que le SMSI aboutisse à des mesures concrètes permettant l'autonomisation des femmes et des familles pour faire bénéficier pleinement les jeunes générations des avantages des TIC tout en veillant à les préserver des effets pervers de la culture numérique;
 - Œuvrons ensemble : Gouvernement, composantes de la société civile, secteur privé et organismes internationaux, pour mettre les moyens nécessaires afin de partager de manière équitable l'information, échanger les meilleures pratiques en matière d'accès et d'utilisation des NTIC et assurer l'avancement des familles et spécialement du genre dans ce domaine;
 - Œuvrons pour que tous les membres de la famille bénéficient des TIC afin de partager le savoir et l'expertise et créer un environnement favorable pour la participation totale des femmes, des mères et des jeunes aux espaces virtuels, ce qui permettra de réduire le phénomène d'exclusion et préparera les bases d'une nouvelle ère : l'ère d'une société de l'information répondant aux besoins des populations de chaque pays, respectant la diversité et cultivant la paix;
 - Œuvrons pour que les TIC soient au service des droits des femmes et de la famille ainsi que du renforcement de la culture numérique au sein de la famille pour que l'information et la communication constituent un bien public mondial profitant équitablement à tous les membres de la famille :

hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, riches, pauvres, urbains, ruraux, et ce aussi bien au Nord qu'au Sud;

- Veillons à assurer l'accès aux TIC des personnes handicapées et de toutes celles à besoins spécifiques, afin de faciliter leur intégration dans la vie active et dans la société;
- Demandons que les politiques nationales dans les TIC soient globales, intégrées, inclusives et mises en œuvre localement. Elles doivent mettre l'accent sur la famille et tenir compte du genre. Plus spécialement au niveau communautaire, il y a lieu de veiller à la mise en place d'une infrastructure TIC appropriée, à l'élargissement de l'utilisation de l'Internet par les familles rurales (grâce par exemple aux e-caravanes, à la solidarité numérique et à l'espace virtuel), en vue de réduire de manière significative la fracture numérique;
- Veillons à ce que les contenus des TIC aux différents niveaux des systèmes éducationnel et communautaire, ainsi que des médias, assurent la diffusion d'une information de qualité, objective et équilibrée. Il est primordial que les contenus médiatiques respectent la pluralité et la diversité des voix, des images et des paroles qui favorisent l'équité et la justice entre les sexes. Les femmes doivent participer à la prise de décisions concernant l'accès, le contenu et le contrôle en matière des TIC. Les femmes arabes plus particulièrement, doivent pouvoir rectifier elles-mêmes l'impact négatif de l'image faussée par la plupart des médias, et ce, grâce au renforcement de leur capacité en TIC;
- Veillons à mettre en place des mécanismes de régulation internationaux des TIC, en vue de respecter les valeurs fondamentales et d'assurer une éthique professionnelle dans ce domaine, permettant une progression vers le développement durable;
- Appelons les leaders du monde entier à œuvrer pour une paix durable afin d'assurer la sécurité des femmes et de leur famille, en favorisant leur accès aux TIC et au développement et en mettant en place un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des recommandations du Forum sur l'« Impact des TIC sur l'avancement des droits des femmes et des familles : pour une culture numérique sans exclusion ».
